

# MUTUELLE GENERALE D'AVIGNON GRAND SUD

## MUTUELLE DE VILLAGE

L'accès aux soins pour **TOUS** est notre priorité !

Des garanties santé Spécifiques

**MUTUELLE DE VILLAGE**



Une VRAIE mutuelle de PROXIMITÉ



### « SOLUTIONS » PREVOYANCE & ASSURANCE»

- maintien de salaire
- accident, hospitalisation, invalidité
- dépendance, obsèques, décès...
- habitation, automobile, protection juridique, assurance scolaire, etc...

**Adhérez dès maintenant, c'est possible !**

**On s'occupe de tout, pour vous !**

*Profitez de la nouvelle réglementation infra-annuelle sur la résiliation et bénéficiez dès à présent des meilleures garanties pour vous et votre famille*

#### AVIGNON et SIEGE SOCIAL

375, rue Pierre Seghers – immeuble le Polaris – Cap Sud – 84000 AVIGNON - FAX 04 90 89 10 49 – TEL 04 90 89 16 90 – [contact@mutmga.fr](mailto:contact@mutmga.fr)  
SIREN 334 489 986 – régie par le code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II

ORANGE  
62-66 bis, av. Charles de Gaulle - 84100 ORANGE  
Tel 04 90 34 47 04 - [mut.orange@mutmga.fr](mailto:mut.orange@mutmga.fr)

PERTUIS  
115, rue Henri Silvy - 84120 PERTUIS  
Tel 04 90 79 22 90 - [mut.pertuis@mutmga.fr](mailto:mut.pertuis@mutmga.fr)

ALÈS  
11, rue de la Roque - 30100 ALÈS  
Tel 04 66 30 68 11 - [mut.ales@mutmga.fr](mailto:mut.ales@mutmga.fr)

C.H.S.- tous les jeudis – bâtiment Pinel  
Avenue de la Pinède - 84140 MONTFAVET  
Tel 04 11 66 50 10

VALREAS - 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois  
Centre d'Affaires Actipôle – bureau 4  
57, rte du Lac – 84600 VALREAS - Tel 04 90 34 47 04

BOLLENE – 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois sur rdv  
Centre G. Brassens – bureau 1 - 2483 avenue Jean Moulin  
84500 BOLLENE - Tel 04 90 34 47 04

[www.mutuellegeneraledavignon.com](http://www.mutuellegeneraledavignon.com)

	Document non contractuel					
	Sécurité Sociale	Prévention SS+Mut	Sécurité SS+Mut	Sécurité + SS+Mut	Confort SS+Mut	Confort + SS+Mut
<b>ACTES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Consultations - Visites médecins (en secteur 1 ou adhérent DPTAM *)	70%	100%	100%	100%	130%	150%
Consultations - Visites - médecins (non adhérent DPTAM*)	70%	100%	100%	100%	110%	130%
Radiologie	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Analyses, examens de laboratoire	60 à 70%	100%	100%	100%	100%	100%
Soins infirmiers	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Kinésithérapie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Orthophonie, Orthoptie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>PHARMACIE</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Pharmacie 15% - 30% - 65%	15 à 65%	100%	100%	100%	100%	100%
Contraception	(5) -	-	-	20 €	25 €	30 €
Orthopédie	(5) 60%	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait Orthopédique et petit appareillage	-	-	-	-	100 €	200 €
<b>Prothèses auditives :</b>						
Équipement 100% santé - classe I	(7) 60%	60%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
Équipement classe II remboursé par AMO (1 ou 2 équipements)	(5) 60%	60%	100% + 100 €	100% + 200 €	100% + 300 €	100% + 400 €
<b>OPTIQUE</b> Les remboursements prévus ci-dessous sont limités aux montants fixés par les décrets n°2019-21 du 11 janvier 2019 (prise en charge maximale) (1)(2)						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Verres - Montures - remboursé(e)s par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
<b>Équipement 100% santé - classe A</b>	60%	60%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
<b>Équipements Classe B :</b>						
Forfait monture	-	-	30 €	60 €	80 €	100 €
Forfait verres simples, par verre	-	-	10 €	60 €	70 €	80 €
Forfait verres complexes, par verre	-	-	60 €	67,5 €	80 €	90 €
Forfait verres très complexes, par verre	-	-	85 €	75 €	90 €	100 €
Lentilles correctives remboursées par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Lentilles remboursées ou non sur prescription	(5) -	-	-	-	46 €	61 €
Forfait Chirurgie laser : myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie (par œil)	(5) -	-	-	-	250 €	350 €
<b>DENTAIRE</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires 100% santé	70%	70%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
Autres prothèses remboursées par AMO :						
Inlay-Onlay	70%	70%	100% + 250 €	100% + 250 €	100% + 300 €	100% + 300 €
Inlay Core	70%	70%	100% + 140 €	100% + 140 €	100% + 180 €	100% + 180 €
Couronne provisoire	70%	70%	100%	100%	100%	100%
Couronne dentaire	70%	70%	125%	170%	200%	250%
Bridges	70%	70%	125%	170%	200%	250%
Prothèses amovibles	70%	70%	125%	170%	200%	250%
Actes nomenclaturés non remboursés (implantologie ou parodontologie)						
Plafond annuel cumulé sur Prothèses, Inlay, Onlay, Inlay Core, couronnes et bridges, remboursés SS > 100% et hors 100% santé	(5) -	-	-	-	50 €	100 €
Orthodontie acceptée et remboursée 100% SS (2fois/an/bénéficiaire de moins de 16 ans) (TC) sur présentation de la facture acquittée	(5) 100%	100%	400 €	600 €	800 €	1 000 €
<b>HOSPITALISATION</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins externes en hôpitaux publics et semi privés	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation médicale, chirurgicale - séjours	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires d'un médecin (en secteur 1 ou adhérent DPTAM*)	80%	100%	100%	110%	120%	130%
Honoraires d'un médecin (non adhérent DPTAM *)	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hospitalier (3)	(3) -	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité
PAT (Participation forfaitaire pour tout acte égal ou supérieur à 121€)	-	-	-	100%	100%	100%
Frais d'accompagnement moins de 16 ans ou + de 70 ans (lit et repas)	(5) -	-	-	FR/30jr/an	FR/30jr/an	FR/30jr/an
Frais de transport en ambulance remboursée SS	65%	65%	100%	100%	100%	100%
<b>CURES THERMALES</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins	65 à 100%	65%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hébergement Soins et Transport (5)	(5) -	-	-	77 €	77 €	92 €
<b>CHAMBRE PARTICULIERE (à partir de la première nuitée)</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
En hôpitaux, cliniques: hospitalisation médicale, chirurgicale ou maternité	(4) -	-	-	40€/30jr/an	45€/30jr/an	50€/30jr/an
Établissements spécialisés (maison de repos, rééducation, moyen et long séjour, psychiatrie, gériatrie...)	-	-	-	40€/10jr/an	45€/20jr/an	50€/30jr/an
<b>PREVENTION (1 fois/an)</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Détartrage SS	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Vaccins (tous)	65%	100%	100%	100%	100%	100%
Ostéodensitométrie (5)	(5) -	-	25 €	30 €	40 €	50 €
Sevrage tabagique (hors cigarette électronique)	(5) -	45 €	45 €	60 €	90 €	90 €
<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Amniocentèse (5)	(5) -	-	-	-	-	31 €
Péridurale (5)	(5) -	-	-	-	-	31 €
Ostéopathie ou acupuncture ou nutritionniste (5)(6)	(5)(6) -	-	30 €	35 €	40 €	45 €
Prothèses capillaires et /ou mammaires (TC)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait prothèses capillaires et mammaires (5)	(5) -	-	-	150 €	200 €	250 €
Forfait obstétrique (si enfant inscrit à la naissance)	-	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Injection intra-articulaire - Rhumatologie	(5) -	-	-	50 €	50 €	50 €
<b>Prévoyance : Prestations garanties par la Mutuelle Générale de Prévoyance (M.G.P.) RNM 337 682 660</b>						
Frais d'obsèques				300 €		
Majoration en cas d'accident (sauf volontaire)				1 600 €		
Aide ménagère (sous certaines conditions)				15 H / an		
Garantie "tout accident" (en cas d'hospitalisation causée par un accident pour TV, magazines...)				16 € / jour		
				60 jours/an et 3 hospitalisations maximum par accident		

(1) Ticket modérateur et forfait limité à 1 équipement tous les 2ans Sauf pour les moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (limité à 1 an)

(2) Forfait optique comprenant le Ticket Modérateur et le dépassement d'honoraires optique - Montant maximum des montures pris en compte : 100€

(3) Excepté établissement médicaux-sociaux

(4) Excepté en psychiatrie, maison de repos, de convalescence, de rééducation, moyens et longs séjours

(5) Par année civile et par bénéficiaire sur présentation de la facture acquittée

(6) **Ostéopathie**: prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens inscrits au fichier ADELI / **Acupuncture**: prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens reconnus comme médecin selon l'art. L4111 du code de la santé publique.

(7) Tous les 4 ans

\* **DPTAM** - Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (ancien CAS, OPTAM, OPTAM-CO). Il rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés. La liste des médecins est consultable sur le site de l'assurance maladie (www.ameli.fr).

Toutes les prestations sont versées dans la limite des dépenses engagées. Les contrats Sécurité à Confort + sont des contrats "Responsables" selon les décrets n°2014-1374 du 18/01/2014 et n°2019-21 du 11 janvier 2019. - Les taux s'entendent sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) : taux en vigueur au 01/01/2021  
Pour les actes Hors Parcours de Soins Coordonné, le remboursement Mutuelle demeure inchangé, mais le taux de remboursement de la Sécurité Sociale peut être minoré. Période minimale d'adhésion : 1 an.

**TARIFICATION MENSUELLE - PAR PERSONNE COUVERTE**  
**GARANTIES FRAIS DE SANTE**  
**MA MUTUELLE DE VILLAGE - 2021**

Tarif mensuel par personne couverte - Gratuité au-delà du 2<sup>ème</sup> enfant  
Les cotisations et prestations sont valables pour l'exercice 2020 - Une révision peut

	PREVENTION	SECURITE	SECURITE +	CONFORT	CONFORT +
0 - 30 ans	14,99 €	22,43 €	24,57 €	30,19 €	37,77 €
31 - 50 ans	25,11 €	38,56 €	42,46 €	51,79 €	61,79 €
51 - 70 ans	41,39 €	49,20 €	63,16 €	71,27 €	79,37 €
71 ans et +	55,91 €	60,52 €	70,08 €	84,68 €	90,20 €

Tarifification Prévoyance Obligatoire	titulaire	conjoint et/ou enfants
Inclusion Obsèques et Accident	0,98 € TTC	0,61 € TTC